

# La Besnoitiose

**Agent pathogène:** le protozoaire *Besnoitia besnoiti*, famille des coccidies



## La besnoitiose, testée chez les bovins importés

Endémique dans le sud de la France, la besnoitiose progresse inexorablement vers nos frontières. Transmise principalement par les bovins porteurs asymptomatiques, la maladie se propage quasi EXCLUSIVEMENT par les achats.

En janvier 2018, consciente du risque que représentent les importations pour le cheptel belge, l'ARSIA a lancé une action de vigilance «besnoitiose» collective. La prise de sang «IBR» à l'achat est utilisée pour tester gratuitement tout bovin importé de pays considérés à risque: France, Espagne, Portugal, Italie et Suisse. Vous avez acheté un bovin importé de l'un de ces pays et malheureusement, le dépistage de la besnoitiose vous revient positif. Que faire ?

### 1. Que signifie un animal détecté séropositif ?

Le bovin est très probablement infecté par le parasite *Besnoitia besnoiti*. Dans ce cas, nous envoyons l'échantillon systématiquement au laboratoire de référence français pour un test de confirmation (également pris en charge). La procédure est identique lorsque le premier résultat est « non interprétable ».

### 2. Comment s'échange le parasite d'un animal à l'autre ?

Mécaniquement, par des piqûres d'insectes (taons et mouches piqueuses) ou l'emploi d'aiguilles «à usage multiple», qui assurent le transport de parasites, «stockés» dans des kystes qui se développent abondamment dans la peau.

### 3. Que faire contre la propagation du pathogène au sein du troupeau ?

Dès le premier résultat positif,

- maintenir l'animal positif à l'intérieur des bâtiments pour le protéger autant que possible des insectes piqueurs,
- si l'animal doit être mis à l'extérieur, le maintenir à plus de 5 mètres de tout autre bovin, distance au-delà de laquelle le taon ne volera pas pour terminer son repas de sang, s'il a été interrompu.
- ne pas réutiliser les seringues et aiguilles des prises de sang et injections faites sur cet animal.

Si le second test de confirmation est positif, il reste à faire repartir ou abattre l'animal le plus rapidement possible.

### 4. Un taureau peut-il transmettre la maladie par voie vénérienne ?

Non.

### 5. Quels examens sont recommandés pour s'assurer que le troupeau est toujours indemne ?

Un mois après l'élimination du bovin positif aux deux tests, votre vétérinaire contrôlera par prise de sang les bovins susceptibles d'avoir été contaminés (achetés en même temps, placés à moins de 5 m, ...).

### 6. Existe-t-il un traitement vétérinaire ?

De fortes doses de sulfamidés **dans les trois premiers jours de la maladie** permettent de limiter les symptômes. Après, les traitements ne sont plus efficaces. Attention, un animal «guéri» reste porteur du parasite et source de contamination pour le troupeau.

### 7. Quel est le risque de garder un animal positif ?

La maladie se propagera inévitablement aux autres

# La Besnoitiose

animaux du cheptel ainsi que potentiellement aux animaux des troupeaux avoisinants. Si la maladie entraîne globalement peu de mortalités, les pertes économiques sont importantes: stérilité des taureaux, chute de la production laitière, moins-value économique notamment à cause des dégâts sur la peau, coût des traitements (quand ils valent la peine d'être entrepris...). Vivre avec la maladie coûte 7 fois plus cher qu'un assainissement.

## 8. Combien de temps un animal infecté reste-t-il un danger pour les autres ?

Il n'y a pas de rémission. Un animal infecté, même s'il ne montre pas de lésions, reste porteur « à vie » du parasite.

## 9. Y-a-t-il un risque pour la santé humaine ?

Non.

## 10. Quelles sont les possibilités de faire partir l'animal ?

Il n'existe pas de vice rédhibitoire pour la besnoitiose. La vente ne peut être annulée que soit d'un commun

accord avec le vendeur, soit sur base d'une convention de vente prévoyant une telle annulation et préalablement signée par l'acheteur et le vendeur. Un modèle de convention de vente est disponible sur le site de l'ARSIA.

## 11. Faut-il nécessairement se séparer d'un animal positif ?

OUI, si le résultat positif est confirmé. Il en va non seulement de la protection du troupeau concerné mais aussi de celle de tous les troupeaux voisins et/ou « commercialement liés » à ce troupeau.

## 12. Je suis le vendeur, que me propose l'ARSIA ?

Quand le système de surveillance à l'achat repère un animal positif, il est proposé au vendeur un plan de suivi afin de contrôler et au besoin l'aider à assainir au plus tôt son troupeau.

## Etre attentif aux signes et appeler le vétérinaire à temps !

Les infections par le germe *Besnoitia besnoiti* (famille des coccidies), sont hélas la plupart du temps « sans signes ». Mais, un certain nombre d'animaux en revanche, les « révélateurs », après une incubation de 6 à 10 jours ou plus, peuvent cependant développer des symptômes, en **trois phases**.

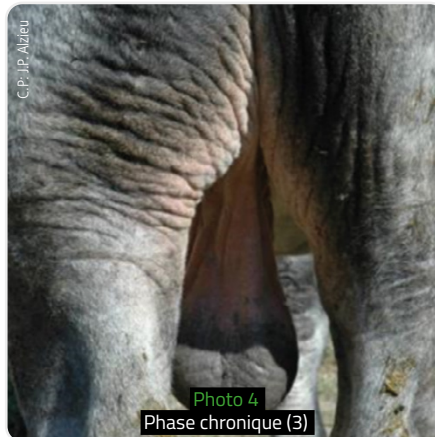
En **phase aigüe**, le bovin devient, pendant 3 à 10 jours, soudainement fébrile, craint la lumière, présente un jetage et un œdème de la tête (« tête d'hippopotame ») (photo 1), des plis de la peau au niveau du cou et des lésions rougeâtres sur le pis (photo 2). Plus rarement décrit, un avortement lié à la fièvre peut survenir.



Au cours de la **phase des œdèmes**, longue d'1 à 2 semaines, la température redevient normale, mais apparaissent alors un engorgement du fanon (photo 3) et dans le bas de l'abdomen, une peau chaude et sensible, une perte d'appétit sévère, des lésions persistantes de la mamelle. L'œdème gagne les membres et des crevasses sont observables aux plis des articulations, rendant la démarche difficile.

La **phase chronique de sclérodermie** et de dépilations, qui peut persister plusieurs mois, voit s'installer un épaissement de la peau avec des croûtes, très marqué sur la tête, l'encolure et la face interne des cuisses (photos 4 et 5), SANS grattage, inconfondable donc avec la gale !

Enfin, votre vétérinaire constatera le cas échéant la présence de kystes sur le blanc de l'œil, indice présent chez 25 % des sujets infectés ... et signe sans appel de la nécessité de réforme cet animal... !



## Février 2020 : l'enquête rétroactive de l'ARSIA décèle 2 nouveaux foyers de besnoitiose en Wallonie

En mai 2019, la besnoitiose a déjà été diagnostiquée pour la première fois en Wallonie, suite à l'apparition de signes cliniques chez deux bovins. L'enquête a montré qu'un taureau français importé en 2015 est en réalité à l'origine de l'infestation. Ne pouvant exclure l'existence d'autres animaux porteurs asymptomatiques importés avant la mise en place en janvier 2019 du test à l'achat, l'ARSIA a procédé au testage «rétroactif» des animaux importés après 2013 et tous les animaux ont été soit testés, soit réformés. 4 élevages différents se sont révélés infectés.

### Etat du suivi

En janvier 2023, 20 troupeaux ont détenu des bovins infectés mais ont réformé tous les bovins confirmés infectés. 2 troupeaux détiennent encore des bovins infectés et refusent de les réformer. Afin de garantir un suivi adéquat, il sera nécessaire de réaliser des bilans sérologiques au sein des troupeaux ayant détenu des bovins infectés afin de s'assurer de l'absence effective de la maladie au sein de ces exploitations.

Merci pour votre collaboration !